



Probleme avec pole emploi pour l acre

Par **pat73**, le **12/01/2012** à **17:54**

Bonjour après un départ de mon entreprise mai 2010 et au chômage pole emploi me dit que je n'ai pas droit à L'ACRE sous prétexte d'être auto-entrepreneur depuis novembre 2009. Oui, mais en 2009 j'étais toujours ouvrier car pour avoir L'ACRE il faut être au chômage et créer son entreprise. Mai je n'étais pas au chômage, juste auto-entrepreneur pour boucler les fins de mois en plus de mon boulot. Pourquoi je n'aurai pas ce que 2 mes collègues ont eu droit car pour avoir L'ACRE le délai est de 45 jours après une création d'entreprise. rnrnPOUEZ VOUS M AIDER rnrnCordialement